



Association Régionale de l'Action Sociale
District d'Aigle et Pays-d'Enhaut

Préavis n° 02-2024

Gestion et Comptes 2023

Validé par
le Comité de direction le 21.03.2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Intercommunal,

Par le biais de ce document, le Comité de direction vous soumet, pour étude et décision, les comptes 2023.

1. Préambule

Les comptes 2023 ont été soumis au Comité de direction lors de sa séance du 21 mars 2024 et à la Commission de gestion le 07 mai 2024.

Les directives cantonales nous imposent d'avoir recours à un organe de révision reconnu et qualifié pour le contrôle des comptes de l'Association. La Fiduciaire Nofival SA a ainsi procédé, le 06 mars 2024, à la révision annuelle des comptes 2023 ; son rapport d'audit figure en annexe.

Les comptes de fonctionnement sont divisés en plusieurs secteurs :

- le fonctionnement du Centre Social Régional de Bex (CSR, soit l'enveloppe RI)
- le fonctionnement de la Région d'Action Sociale (RAS, hors enveloppe RI)
- le fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales (AAS)
- le but optionnel AJE (Réseau d'accueil de jour « Enfants Chablais »)

2. Fonctionnement du Centre Social Régional de Bex (CSR, soit l'enveloppe RI)

L'année 2023 est le seizième exercice depuis l'introduction du système de financement basé sur le principe des « enveloppes financières » pour la gestion du Revenu d'Insertion (RI).

Ce système de financement est basé sur 4 blocs :

- Bloc dotation en personnel
- Bloc loyers
- Bloc frais administratifs
- Bloc rubriques Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS)

Le bloc « **dotation en personnel** » est déterminé par le nombre de dossiers RI payés, multiplié par un coût moyen par dossier. Le budget 2023 a été construit sur la base de 1200 dossiers RI payés. L'enveloppe des salaires est adaptée trimestriellement en fonction du nombre de dossiers RI payés chaque mois (moyenne trimestrielle).

Le bloc « **loyers** » tient compte du seul loyer effectif des locaux occupés pour la gestion du RI (secteur social, secteur administratif et direction) en fonction des coûts réels.

Le bloc « **frais administratifs** » comporte des frais invariables et variables. Les « frais invariables » sont des rubriques comptables dont les coûts sont fixés sur la base des directives de la DGCS. Le montant alloué ne peut pas varier en cours d'exercice (entretien des locaux, conciergerie, déplacements, électricité, entretien du matériel, etc.). Les « frais variables » peuvent, après négociation, être adaptés en fonction de l'évolution du nombre de dossiers RI payés (par exemple : frais d'annonces, recherche de personnel, achat de mobilier et matériel, frais de port, téléphone, frais bancaires, expertises, etc.).

Le bloc « **rubriques DGCS** » concerne les prestations dites relatives (appui social, projet de prévention de portée cantonale tel le programme de lutte contre le surendettement), les prestations dites optionnelles (projets de prévention de portée régionale), la formation centralisée des collaborateurs (assistants sociaux, gestionnaires de dossiers, cours informatiques), les forfaits pour les stagiaires, les apprentis, les interprètes et l'organe de révision.

Explications des principales variations entre le budget 2023 et les comptes finaux pour l'exercice 2023 :

Une économie de CHF 572'602.86 a été effectuée globalement au niveau des charges de personnel entre le budget de CHF 6'629'800.00 et les comptes finaux 2023 de CHF 6'057'197.14. Cette économie par rapport au budget s'explique par la baisse de dossiers RI financés (1'138 contre 1'200 dossiers budgétés) qui a engendré le non-remplacement du départ de certains collaborateurs du CSR (- 2 EPT GD, -1.4 EPT AS) ainsi que par l'optimisation des ressources du CSR et la refonte de certaines équipes (Réception, conseiller en insertion, cellule contrôle et signalement).

En 2023, l'augmentation des équivalents temps plein (EPT) au sein de la direction a été motivée par une redistribution nécessaire des ressources à la suite de la séparation avec l'AJE. Dans le département des assistants sociaux, une augmentation des EPT a été envisagée en anticipation d'une hausse prévue du nombre de dossiers des unités communes, qui finalement n'a pas eu lieu. Le taux des conseillers en insertion et enquêteurs a quant à lui diminué, le rôle de conseiller en insertion ayant partiellement été repris par un responsable d'unité. Une légère augmentation du nombre d'EPT a été observée au sein des équipes de la réception suite à un renforcement de celles-ci. Par ailleurs, la réorganisation de l'équipe finance et la non-reconduction de certains départs ont conduit à une diminution de l'effectif administratif. Néanmoins, les salaires des collaborateurs administratifs ont connu une augmentation, attribuable à l'indexation et aux annuités statutaires.

Globalement les charges de fonctionnement du CSR effectives sont plus basses de CHF 53'177.31 par rapport au total budgété (CHF 884'172.69 contre CHF 937'350.00 budgétés).

Toutefois, un dépassement budgétaire de CHF 19'494.56 a eu lieu au niveau des charges de chauffage par rapport au montant estimatif initialement prévu de CHF 20'000.00, notamment par suite de l'augmentation du prix du gaz et la comptabilisation d'une année complète de charges pour la première année. De plus, un dépassement de CHF 5'074.94 pour l'entretien des locaux (CHF 61'074.94 au lieu de CHF 56'000.00) a été constaté suite à la pose de serrures au siège principal de Bex afin d'assurer la sécurisation de certains bureaux. Finalement un surplus d'interprétariat de CHF 20'229.10 (CHF 50'229.10 au lieu de CHF 30'000.00) a été comptabilisé. En effet, le système du RI et de son accessibilité s'étant complexifié, une compréhension plus accrue des enjeux et des prestations possibles est demandée par une population non-francophone.

Malgré un subventionnement cantonal complémentaire de CHF 127'000.00, les participations du Canton ont été inférieures aux CHF 657'280.24 budgétées, suite aux facteurs suivants : baisse du nombre de dossiers RI par rapport aux projections, indexations, annuités, salaires des responsables d'unités, budget formation et budget traductions.

En effet, le financement du bloc « Dotation en personnel » s'est finalement basé sur 1'138 dossiers à CHF 4'778 par dossier pour 2023 contre 1'140 dossiers à CHF 4'669 par dossier pour 2022. La différence avec le budget s'explique par le fait que l'augmentation de 10% du prix par dossier et du nombre de dossiers attendue n'a finalement pas eu lieu.

L'ensemble de ces facteurs a engendré un excédent de charges de **CHF 10'899.57**, qui sera régularisé via la dissolution de notre fonds de réserve pour égalisation des résultats DSAS (Département Santé Action Sociale).

Fonctionnement du Centre Social Régional de Bex (CSR, soit l'enveloppe RI)

	2023	2022
Charges	6'941'369.83	6'617'163.80
Charges du personnel	6'057'197.14	5'439'979.96
Charges de fonctionnement	884'172.69	1'177'183.84
Restitution à la DGCS	0.00	0.00
Produits	6'941'369.83	6'617'163.80
Remboursement de frais divers	27'600.50	25'563.20
Subventionnement DSAS-RI	6'483'868.16	6'255'648.68
Subventionnement DSAS-Tâches spécifiques	292'001.60	270'156.53
Subventionnement DSAS complémentaire	127'000.00	0.00
Constitution/prélèvement de fonds de réserves (Résultat)	10'899.57	65'795.39

3. Fonctionnement de la Région d'Action Sociale (RAS) - hors enveloppe RI

Les frais de fonctionnement de l'ARASAP (hors enveloppe RI) sont composés des frais du Comité de direction et de la participation au Conseil des régions. Les produits proviennent des jetons de présence de notre Président à sa participation au Conseil des régions pour un montant de CHF 2'160.00.

Les frais du Comité ont augmenté de CHF 17'236.75 par rapport au budget par suite d'une ventilation différente du taux de travail de la secrétaire du Comité et de CHF 15'037.86 pour les vacations et débours du Comité. Les frais du Conseil des régions sont, quant à eux, cohérents avec le budget 2023 et les comptes 2022.

A la clôture des comptes, l'excédent de charges totalise **CHF 89'945.61** et est réparti entre les communes pour moitié en fonction du nombre d'habitants au 31.12.2021 et pour moitié en fonction du nombre de dossiers RI au 31.12.2021 (art. 30 Statuts).

Fonctionnement de la Région d'Action Sociale (RAS, hors enveloppe RI) et bâtiment

	2023	2022
RAS, hors enveloppe RI	89'945.61	76'340.92
Charges du Comité de direction	76'274.61	61'773.22
Frais du Conseil des régions	15'831.00	15'647.70
Jetons de présence au Conseil des régions	-2'160.00	-1'080.00
Bâtiment	0.00	0.00
Charges d'exploitation du bâtiment	0.00	78'907.25
Charges exceptionnelles du bâtiment	0.00	88'186.75
Produit d'exploitation du bâtiment	0.00	-74'695.00
Produits exceptionnels du bâtiment	0.00	-1'213'098.57
Attribution aux fonds non-affectés	0.00	1'120'699.57
Résultat	89'945.61	76'340.92
Acomptes 2023	-59'300.00	
Solde dû par les communes	30'645.61	

Communes	Comptes 2023		Comptes 2022	
Aigle	CHF	23'026.84	CHF	19'126.96
Bex	CHF	19'036.65	CHF	15'546.21
Château-d'Oex	CHF	3'748.40	CHF	3'279.63
Chessel	CHF	925.68	CHF	845.45
Corbeyrier	CHF	493.25	CHF	396.00
Gryon	CHF	1'765.23	CHF	1'605.95
Lavey	CHF	1'674.24	CHF	1'443.24
Leysin	CHF	5'621.65	CHF	4'903.56
Noville	CHF	1'696.30	CHF	1'354.44
Ollon	CHF	8'994.83	CHF	7'683.90
Ormont-Dessous	CHF	1'575.54	CHF	1'329.74
Ormont-Dessus	CHF	1'633.51	CHF	1'349.97
Rennaz	CHF	1'564.43	CHF	1'466.57
Roche	CHF	3'795.64	CHF	3'096.68
Rossinière	CHF	536.91	CHF	496.73
Rougemont	CHF	972.69	CHF	836.20
Villeneuve	CHF	11'644.65	CHF	10'364.10
Yverne	CHF	1'239.17	CHF	1'215.59
TOTAL	CHF	89'945.61	CHF	76'340.92

4. Fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales (AAS)

Les frais de personnel comprennent les salaires des employés et les frais de fonctionnement des trois agences, Aigle, Bex et Villeneuve (devenue une antenne au 1^{er} septembre 2023), des trois antennes, Château-d'Oex, Le Sépey et Ollon, ainsi que l'agent régional et la direction. La forte augmentation par rapport aux comptes 2022 s'explique par le fait qu'auparavant les salaires de la direction étaient répartis sur trois secteurs (CSR/AAS et AJE). Depuis le 01.01.2023, les salaires de la direction ne sont répartis plus que sur le CSR et l'AAS. Les comptes effectifs sont de CHF 111'014.85 en dessous de ce qui avait été prévu budgétairement (CHF 1'512'485.15 contre CHF 1'623'500.00).

Au niveau des charges de fonctionnement, hormis l'augmentation des coûts de chauffage, les charges réelles sont de CHF 72'296.24 en dessous de ce qui avait été budgété (CHF 205'253.76 contre CHF 277'550.00).

L'exercice 2023 se clôture avec un excédent de charges de **CHF 106'071.11**. Cet élément s'explique par le fait que le Canton s'était basé sur le budget de l'exercice 2021 pour effectuer le budget 2023. Une insuffisance de financement en découle, les deux exercices n'étant pas totalement comparables. Pour la création des budgets 2025, le Canton a changé sa méthode de calcul et partira sur l'effectif de l'année précédente en lieu et place du budget N-3.

De surcroît, les recettes provenant des conventions conclues avec les communes se révèlent inférieures aux prévisions budgétaires, car le budget de l'année 2023 était établi sur la base des données de l'exercice 2022 et des comptes de l'année 2021, ne prenant pas en considération la renégociation à la baisse de la convention avec la commune d'Aigle à la fin de l'année 2022.

Fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales (AAS)	2023	2022
Charges	1'717'738.91	1'549'270.85
Charges du personnel	1'512'485.15	1'319'353.02
Charges de fonctionnement	205'253.76	219'306.90
Constitution de fonds de réserves (résultat)	0.00	10'610.93
Produits	1'717'738.91	1'549'270.85
Remboursement de frais divers	47'187.80	47'727.85
Participation Canton et CCAVS	117'030.00	113'743.00
Participation Canton PC Familles	16'800.00	16'800.00
Participation des communes	0.00	0.00
Participation du Canton	1'430'650.00	1'371'000.00
Prélèvement sur fonds de réserves AAS (résultat)	10'610.93	0.00
Prélèvement sur fonds de réserves DSAS (résultat)	95'460.18	0.00

5. But optionnel AJE (Réseau d'accueil de jour « Enfants Chablais »)

L'exercice 2023 constitue le 14^{ème} exercice comptable du Réseau qui tient compte de la consommation réelle.

Les charges 2023 pour l'accueil de jour des enfants se montent à CHF 26'513'194.07 contre CHF 26'823'306.00 prévus au budget amendé, soit une variation d'environ -1.16%. Les produits (hors participations communales) se chiffrent, quant-à-eux, à CHF 17'867'499.23, soit CHF 975'613.23 de plus que l'exercice budgétaire (variation + 5.78%). La bonne maîtrise des charges et la hausse des produits induisent une participation communale de CHF 8'645'694.84, soit CHF 1'285'725.16 en moins (-12.95%) que la prévision budgétaire.

Vous trouverez ci-dessous les explications des principales variations entre le budget et les comptes finaux de l'exercice 2023.

a) Variation des places

- **Places budgétées non créées :** Lors de l'établissement des budgets 2023, le Réseau prévoyait l'augmentation de 10 places d'accueil au sein de la crèche « L'Arbre à Musique » de Gryon au 1^{er} janvier 2023. Or les bâtiments n'étant pas finalisés, l'ouverture a été reportée sur les budgets 2024. Ainsi, le montant y relatif est restitué aux communes (CHF 82'156.03).
- **Places créées :** En août 2023, le Réseau « Enfants Chablais » a accueilli une nouvelle structure d'accueil préscolaire à Ollon, « La Courte Echelle ». Si les budgets prévoient l'ouverture de 22 places d'accueil, c'est finalement 27 places (10 places bébés, 7 places trotteurs et 10 places moyens) qui ont vu le jour afin de répondre aux besoins des familles. Le Comité en charge de la structure a porté une attention particulière aux dépenses. Ainsi, le budget inhérent au loyer de la structure et au personnel ayant été surévalué et les aides cantonales et fédérales plus élevées que prévu, ce ne sont pas moins de CHF 151'060.66 qui seront remboursés aux communes. Concernant l'UAPE de Noville, « Les Griffons d'Or », ouverte également en août 2023, l'offre a été doublée entre la prévision budgétaire et la réalité (soit 24 places au lieu de 12) à la suite d'une forte demande et une pénurie d'accueillantes en milieu familial dans la région. Le mercredi enregistrant peu d'inscriptions, le Réseau a pris la décision de ne pas ouvrir ce jour-là, permettant ainsi de mieux absorber l'augmentation du nombre de places offertes. Le taux de remplissage immédiat de la structure et les aides cantonales supplémentaires impliquent une rétrocession de CHF 50'970.63 aux communes. Enfin, il était prévu que l'UAPE « La Cédille » de Roche, qui offrait 12 places d'accueil aux enfants scolarisés à Chessel, Noville et Rennaz, devait retrouver sa capacité initiale de 48 places lors de l'ouverture de l'UAPE novilloise. Or la forte pression des familles rotzérans sur les places d'accueil de l'UAPE « La Cédille » a contraint le Comité de direction à maintenir son offre à 60 places. La bonne gestion des charges ainsi que la participation parentale et cantonale à cette offre supplémentaire permettent de restituer CHF 23'202.14 aux communes.

b) Variation des charges et des produits

- **Charges salariales :** Les charges salariales sont plus basses que le montant prévu budgétairement (- CHF 332'960.28 / - 1.59%). Ceci s'explique notamment par le report des places supplémentaires de la crèche de Gryon. De plus, la masse salariale peut varier en fonction des années d'expérience des collaborateurs.
- **Autres charges du personnel :** Ce poste est légèrement en dessous du budget (- CHF 6'389.07 / - 0.92%) principalement dû à des formations non réalisées. Les autres charges du personnel de l'accueil familial de jour ont été dépassées de CHF 31'665.25 car il y a eu environ 20'000 heures d'accueil de plus que prévu budgétairement. C'est dans ce poste que sont enregistrés les repas remboursés aux AMF.
- **Loyers et charges immobilières :** Ce poste a vu une économie de CHF 36'780.66 (- 1.74%) par rapport aux prévisions budgétaires. Pour rappel, ce poste avait été amendé par la Commission de gestion lors du préavis relatif aux budgets 2023 et les loyers des structures de Villeneuve. La différence entre les comptes et les prévisions est due au fait que le Réseau avait anticipé une hausse des charges immobilières en lien avec l'inflation qui ont été finalement moins onéreuses. Cela s'explique également par le fait que la crèche « L'Arbre à musique » et l'UAPE « Le Baobab » n'ont pas encore déménagé dans leurs nouveaux locaux et que les loyers budgétés pour les structures d'Ollon étaient surévalués. Ces différents facteurs permettent de couvrir la hausse des loyers des structures de Villeneuve décidée par le Conseil Intercommunal le 5 octobre dernier et appliquée depuis août 2023.

- **Charges de repas** : Le poste lié aux repas a été dépassé de CHF 73'230.69 (+ 5.34%). L'augmentation du nombre de places créées par rapport aux prévisions budgétaires (+ 19 places), l'optimisation des taux d'occupation, ainsi que la hausse des prix d'un prestataire expliquent ce dépassement.
- **Mobilier, informatique** : Ce poste présente une économie de CHF 14'234.55 (- 4.23%). Cela est dû à la non-ouverture de la crèche de Gryon et au fait que le Réseau a exigé des structures ayant ouvert plus de places que prévu, d'aménager au mieux les locaux avec les moyens qui leur avaient été accordés budgétairement.
- **Frais d'animation / Frais administratifs** : Les structures ont économisé CHF 12'210.24 (- 5.47%) pour ces deux postes. Les frais administratifs ont été dépassés principalement en raison des frais bancaires et cartes de crédit.
- **Assurances et honoraires** : Si les frais liés aux assurances ont été respectés (- 1.72%), ceux relatifs aux honoraires ont été dépassés de CHF 43'210.99 (+ 4.83%). Une analyse des risques sur la protection de la maternité conformément à l'ordonnance fédérale n° 822.111.52 a été mandatée pour CHF 16'757.-. Aussi, ce dépassement se justifie par une hausse des licences du programme informatique permettant la gestion des contrats et des placements ainsi que des honoraires de Nanou Solutions, entreprise de location de personnel éducatif.
- **Autres charges / charges extraordinaires** : Les autres charges se portent à CHF 144'990.75 au lieu de CHF 130'510.00 prévus budgétairement (+ CHF 14'480.75 / + 11.10%) et les charges exceptionnelles se montent à CHF 9'121.64. Cela s'explique principalement par la mise en place de transports pour l'UAPE à Gryon et l'augmentation de capacité du bus de l'UAPE de Noville. Au niveau du Réseau, le dépassement s'explique par l'adhésion de l'AJE à la Fédération vaudoise des Structures d'Accueil de l'Enfance (FSAE) et la souscription d'un abonnement auprès de l'entreprise Amandel.
- **Projets spécifiques** : Ce compte a été créé pour budgéter la mise en place de divers projets spécifiques tels qu'une étude Microgis sur les besoins des familles en place d'accueil (CHF 7'000 au budget), la conception d'une nouvelle grille tarifaire pour les parents (CHF 17'000 au budget), la revue de la politique salariale de l'ARASAPE (CHF 22'000 au budget) et des salaires éducatifs (CHF 21'000 au budget) ainsi que l'accompagnement de l'AJE dans sa restructuration (CHF 10'000 au budget). Parmi ces projets, ceux relatifs à la revue des politiques salariales n'ont pas été réalisés, l'AJE et le Comité de direction ayant préféré attendre que l'avenir du service au sein de l'ARASAPE soit éclairci. Par ailleurs, le service AJE n'a pas utilisé l'ensemble du budget lié à sa restructuration. Ainsi ce compte se monte à CHF 30'011.30 (- 61.02%).
- **Contribution parentale** : La contribution parentale s'élève à CHF 10'319'416.53 soit CHF 238'066.53 (+ 2.36%) de plus que la prévision budgétaire. Cela s'explique notamment par la hausse des taux d'occupation des structures d'accueil et l'ouverture de places d'accueil non prévues aux budgets. La contribution parentale moyenne par heure d'accueil est de CHF 4.99 contre CHF 5.18 en 2022. Nous constatons notamment une forte diminution de la participation parentale par heure pour l'accueil familial (CHF 4.41 en 2023 contre CHF 4.77 en 2022) induisant une différence de produits de - CHF 74'976.03 (- 2.76%) pour ce type d'accueil, malgré une hausse des heures prestées. A noter également que la FAJE a renouvelé en novembre 2023 son action réduction de la contribution parentale en demandant aux réseaux d'appliquer une réduction de 20% de la facturation. Cette réduction a été compensée par la FAJE dans les aides au démarrage.
- **Subventions ordinaires de la FAJE** : La masse salariale éducative étant moins élevée que la prévision budgétaire, la participation de la FAJE pour les subventions ordinaires baisse de CHF 191'665.00 (- 3.78%).
- **Aides au démarrage** : Ce poste enregistre CHF 309'348.05 (+ 78.02%) de produits supplémentaires par rapport aux budgets. Si la contribution fédérale prévue budgétairement sera finalement perçue en 2024, impliquant un manque à gagner de CHF 62'540.55 pour 2023, la FAJE a, quant-à-elle, versé CHF 371'888.60 de plus que prévu. Cette différence est due au fait que ce poste enregistre la compensation cantonale pour le 20% de réduction appliqué aux familles en novembre 2023 ainsi que sa participation aux places supplémentaires créées.
- **Recettes sur salaires** : Ce poste enregistre les produits liés au versement d'allocations pour perte de gain ainsi que la participation du Canton pour l'accueil d'enfants à besoins spécifiques. Budgétairement, ces derniers ne sont pas comptés car le Réseau est dans l'impossibilité de les estimer puisqu'ils dépendent du nombre de maladies/accidents longues durées ou des maternités. En 2023, ce poste se monte à CHF 644'112.12.
- **Autres produits d'exploitation** : Les autres produits d'exploitation atteignent CHF 1'033'961.16, soit CHF 45'154.84 (- 4.18%) de moins que la prévision budgétaire. Ce compte contient notamment la participation de l'Hôpital Riviera Chablais pour la crèche « Les Renardeaux ». L'augmentation de la participation des parents de l'HRC et de la FAJE abaisse la participation de l'hôpital de CHF 78'929.65. Par ailleurs, différents dons usuellement versés par la Fondation Cossy en faveur des structures de montagne

n'ont pas été perçus (- CHF 8'000). Finalement, le Réseau refacture aux structures dont il est l'employeur la gestion RH, finance et managériale. Ce dernier ayant eu moins de charges salariales que prévu, la refacturation aux structures en diminue d'autant. Dans les produits exceptionnels se trouvent des extournes de passifs transitoires ainsi que des encaissements de factures de la part des poursuites.

c) Utilisation des fonds de réserve / extourne de provisions

- **Extourne provision servicefamille** : Comme prévu et validé par le Conseil Intercommunal lors du préavis sur les budgets AJE 2023, la provision créée en 2019 lors de la reprise de la gestion du Réseau par l'ARASAPE, alors confiée à l'entreprise servicefamille, a été extournée. Elle représente un produit exceptionnel de CHF 145'186.63.

d) Taux de participation aux charges de l'accueil de jour des enfants en 2023

Objets	2023	2022	2021	2020	2019
Participations parentales	38.92%	40.72%	40.49%	34.23%	42.21%
Subventions ordinaires FAJE	18.39%	18.65%	17.64%	16.84%	16.64%
Aides au démarrage FAJE	2.62%	1.89%	1.88%	2.17%	2.21%
Aides au démarrage OFAS	0.05%	0.11%	1.41%	0.54%	1.26%
Autres produits	7.41%	6.30%	7.68%	11.44%	6.10%
Contributions communales	32.61%	32.34%	30,90%	34.78%	31.58%

La baisse du taux de participation des parents s'explique par le fait que la contribution moyenne par heure d'accueil est en diminution par rapport à 2022 (- 3.67%) et par l'action 20% de réduction menée par la FAJE. Si la participation ordinaire de la FAJE accuse un taux plus bas que 2022, notamment dû au fait que le Canton ne participe pas à l'augmentation des charges d'exploitation, les aides aux démarrages de la FAJE le compensent. Le taux de participation communale enregistre une faible augmentation de 0.27% par rapport à 2022.

Le résultat final présente un excédent de produit de **CHF 1'285'725.16** et donc **un coût effectif/habitant de CHF 183.12** au lieu de CHF 210.35 prévu lors de l'établissement du budget. Ce montant sera redistribué entre les communes.

e) Comptes 2023 – AJE

	2023	2022	2021
Charges (total)	26'513'194.07	24'003'323.42	21'879'699.39
Charges du personnel	20'613'359.72	18'936'543.16	17'238'114.68
Charges de fonctionnement	5'899'834.35	5'066'780.26	4'641'584.71
Produits (total)	26'513'194.07	24'003'323.42	21'879'699.39
Participation des parents	10'319'416.53	9'773'186.14	8'858'301.92
Subventions FAJE	4'876'725.00	4'476'349.00	3'860'171.00
Aides au démarrage (VD)	693'388.60	452'542.50	719'555.50
Autres recettes	1'977'969.10	1'512'407.66	1'509'669.31
OFAS – subventions COVID	0.00	26'843.80	171'735.95
Participation des communes	8'645'694.84	7'761'994.32	6'760'265.71

f) Contributions communales 2023

Communes	Comptes 2023		Acomptes 2023		Montant à rembourser ou à demander	
Aigle	CHF	2'070'110.32	CHF	2'325'061.55	CHF	-254'951.23
Bex	CHF	1'505'425.82	CHF	1'712'019.08	CHF	-206'593.27
Chessel	CHF	102'580.47	CHF	118'961.94	CHF	-16'381.48
Corbeyrier	CHF	32'064.36	CHF	60'941.43	CHF	-28'877.07
Gryon	CHF	273'878.85	CHF	315'759.79	CHF	-41'880.93
Lavey	CHF	166'881.40	CHF	185'316.31	CHF	-18'434.91
Leysin	CHF	525'759.67	CHF	653'145.72	CHF	-127'386.05
Noville	CHF	226'118.52	CHF	246'293.93	CHF	-20'175.41
Ollon	CHF	1'269'147.77	CHF	1'377'359.56	CHF	-108'211.79
Ormont-Dessous	CHF	166'483.83	CHF	208'429.36	CHF	-41'945.53
Ormont-Dessus	CHF	166'882.31	CHF	231'176.33	CHF	-64'294.02
Rennaz	CHF	192'941.76	CHF	210'606.34	CHF	-17'664.58
Roche	CHF	537'595.69	CHF	588'043.26	CHF	-50'447.58
Villeneuve	CHF	1'224'104.93	CHF	1'450'947.37	CHF	-226'842.44
Yvorne	CHF	185'719.15	CHF	247'358.03	CHF	-61'638.88
TOTAL	CHF	8'645'694.84	CHF	9'931'420.00	CHF	-1'285'725.16

Lors du bouclage des comptes 2023, la commune de Villeneuve n'a pas pu retourner le fichier du Contrôle des habitants dans les délais ; les corrections en découlant seront portées aux comptes 2024. Les comptes 2023 ont été bouclés avec les informations connues du Réseau.

g) Détail des répartitions communales

Pour rappel, 30% du déficit est réparti entre les membres du but optionnel selon le nombre d'habitants dans la commune au 31.12.2021. Le solde est réparti en fonction de la consommation effective en heures d'accueil des familles en 2023, selon le lieu de domiciliation du parent placeur.

Répartition des heures de consommation par commune						
Communes	Nombre d'habitants au 31.12.2021	%	Nombre d'heures consommées 2023	%	Nombre d'heures consommées 2022	%
Aigle	10'828.00	22.93%	422'238.15	24.38%	368'143.12	23.03%
Bex	8'063.00	17.08%	304'093.75	17.56%	278'245.75	17.41%
Chessel	497.00	1.05%	21'545.25	1.24%	25'488.75	1.59%
Corbeyrier	439.00	0.93%	2'274.75	0.13%	5'411.50	0.34%
Gryon	1'382.00	2.93%	56'657.75	3.27%	52'481.00	3.28%
Lavey	966.00	2.05%	32'574.75	1.88%	32'038.00	2.00%
Leysin	3'637.00	7.70%	93'293.25	5.39%	92'290.50	5.77%
Noville	1'169.00	2.48%	46'337.25	2.68%	34'227.50	2.14%
Ollon	7'904.00	16.74%	238'968.50	13.80%	214'952.75	13.45%
Ormont-Dessous	1'162.00	2.46%	29'379.25	1.70%	31'774.50	1.99%
Ormont-Dessus	1'451.00	3.07%	24'949.35	1.44%	32'735.75	2.05%
Rennaz	883.00	1.87%	41'338.50	2.39%	38'342.00	2.40%
Roche	1'874.00	3.97%	124'400.50	7.18%	107'011.75	6.70%
Villeneuve	5'921.00	12.54%	257'255.50	14.85%	244'449.75	15.29%
Yvorne	1'038.00	2.20%	36'834.25	2.13%	40'781.25	2.55%
TOTAL	47'214.00	100.00%	1'732'140.75	100.00%	1'598'373.87	100.00%
HRC			66'886.00	3.86%	72'337.00	4.53%
Hors-réseau			20'908.50	1.21%	38'088.75	2.38%

6. Conclusions

Après régularisation du résultat du but optionnel (AJE) tel qu'expliqué ci-dessus, le résultat final des deux buts principaux de l'ARASAPE (CSR et AAS) et de la région d'action sociale (RAS) laisse apparaître :

• CSR : un excédent de charges de	CHF	10'899.57
• AAS : un excédent de charges de	CHF	106'071.11
• RAS : un excédent de charges de	CHF	89'945.61

Selon les directives ainsi que les principes directeurs de la loi sur l'action sociale vaudoise édictés par le Département de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS), l'excédent de charges de fonctionnement du CSR (enveloppe RI) doit être régularisé ainsi :

➤ Prélèvement sur fonds de réserve du DSAS	CHF	10'899.57
➤ Restitution à la DGCS	CHF	0.00
Total en relation avec le Canton	CHF	10'899.57

De même pour l'excédent de charges des AAS :

➤ Prélèvement sur fonds de réserve des AAS	CHF	10'610.93
➤ Prélèvement sur fonds de réserve du DSAS	CHF	95'460.18
➤ Restitution à la DGCS	CHF	0.00
Total en relation avec le Canton	CHF	106'071.11

Pour l'excédent de charges de la RAS :

○ Fonctionnement RAS (hors enveloppe RI), charges	CHF	89'945.61
Total en relation avec les communes, charges	CHF	89'945.61
./ Acomptes 2023	CHF	- 59'300.00
➤ Solde à payer par les communes	CHF	30'645.61

Pour l'excédent de produits de l'Accueil de Jour des Enfants (but optionnel) :

○ Fonctionnement du réseau « Enfants Chablais »	CHF	8'645'694.84
➤ Montant à ristourner aux communes sous rubrique AJE	CHF	1'285'725.16

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ARASAPE vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Conformément aux dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 125) et du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art. 34) :

Le Conseil Intercommunal de l'ARASAPE

- Ayant pris connaissance des comptes 2023 présentés par le Comité de direction
- Oûi le rapport de la Commission de gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

1. D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 tels que présentés
2. D'accepter de prélever le montant de CHF 106'359.75 et de CHF 10'610.93 sur les fonds de réserves cantonaux respectivement du DSAS et des AAS
3. De donner décharge au Comité de direction pour sa gestion

Pour le Comité de direction de l'ARASAPE
Le Président : Fabio Lecci **La Secrétaire : Eliane Desarzens**



Bex, le 12 avril 2024